

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 1^{er} octobre 2018

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès du 31 août dernier visant à obtenir tout document relativement aux interceptions de véhicule selon une approche dynamique.

À cet effet, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Plan de cours – Membre d'un groupe d'intervention (FOR-3003);
- Activité 1A – Principes et analyse – Poursuite d'un véhicule routier;
- Activité 1B – Principes et analyse – Interception à risque élevé d'un véhicule routier;
- Plan de cours – Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention (PGI-1039);
- Plan de cours – Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier.

Toutefois, nous ne pouvons vous transmettre certains documents, à savoir : les grilles d'évaluation, les examens, les formations en ligne (MOODLE), les techniques d'interception, les quiz, les scénarios/études de cas utilisés dans le cadre de ces formations et les précis de cours qui démontrent des techniques dédiés à la formation des agents de la paix, ceux-ci ne sont pas accessibles en vertu des articles 12, 22, 28, 29, 40 et 50 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), lesquels sont reproduits en annexe.

De plus, tous ces documents sont intégrés dans la plateforme d'apprentissage en ligne Moodle. Moodle est une plateforme interactive qui est destinée aux aspirants policiers, aux policiers, aux formateurs, aux instructeurs et aux moniteurs cette plateforme comprend les horaires, des lectures préparatoires, des quiz, des études de cas, des vidéos,

des mises en situation, des exercices et des examens. Moodle est un lieu d'apprentissage interactif qui comprend également les manuels des formateurs. L'étudiant y a accès lorsqu'il est admis à un programme ou à une formation. Il obtient un mot de passe et a accès à la plateforme jusqu'à la fin de sa formation.

En ce qui concerne « l'Intervention à risque modéré » comme il relève davantage de la compétence d'un autre organisme, et ce, conformément à l'article 48, nous vous invitons à adresser votre demande à la Sûreté du Québec à l'adresse suivante :

Sûreté du Québec
Sylvianne Cassivi
1701, rue Parthenais, UO 1110
Montréal (Québec) H2K 3S7
Tél. : 514 596-7716
Télé. : 514 596-7717
accesdocuments@surete.qc.ca

De plus, l'École utilise certaines pratiques qui découlent du *Guide des pratiques policières* et qui relève davantage de la compétence du ministère de la Sécurité publique, nous vous invitons à adresser votre demande à l'adresse suivante :

Gaston Brumatti
Resp. de l'accès aux documents et de la protection
des renseignements personnels
2525, boul. Laurier, Tour Laurentides, 5e étage
Québec (QC) G1V 2L2
Tél. : 418 646-6777 #11008
Télé. : 418 643-0275
acces-info@msp.gouv.qc.ca

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des affaires institutionnelles
et des communications,

PSTA/ep

/ Original signé /
Pierre St-Antoine

p.j. (7)

École nationale de police du Québec

Version du 19 octobre 2011
Édition *projet*

Membre d'un groupe d'intervention
PROJET

FOR-3003

Plan de cours

Direction du perfectionnement professionnel

Québec 

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2007.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Version du : 19 octobre 2011

Référence : FOR-3003

Présentation

Le cours *membre d'un groupe d'intervention* s'adresse aux policiers œuvrant dans les différents services de police du Québec et désignés pour faire partie d'une équipe d'intervention. Il vise tout spécialement à entraîner le policier sur les rôles à jouer et les actions à entreprendre lors de situations de prise d'otage, séquestration, personne barricadée, tireur embusqué, perquisition et arrestation, tout en demeurant dans les limites de leurs responsabilités prévues dans la loi sur la police (niveau 3).

Ce cours vise le développement d'une compétence, c'est-à-dire un ensemble de connaissances, d'habiletés et d'attitudes indispensables à sa maîtrise. Le cours *membre d'un groupe d'intervention* assure la formation des policiers au regard de situations susceptibles de survenir dans leur réalité policière. Ils devront ainsi appliquer des techniques visant essentiellement à planifier et exécuter un contrôle de périmètre, une entrée statique ou dynamique dans une résidence ou encore une intervention auprès d'un véhicule statique ou sur un piéton, sans oublier l'intervention du groupe dans le cas d'un tireur actif.

La démarche pédagogique vise essentiellement à préparer les policiers à recueillir l'information nécessaire à la planification et à l'exécution de l'opération, au contrôle d'un ou des suspect et à sécuriser les lieux. Elle vise également à préparer les policiers à réagir spontanément et efficacement à une situation qui évoluerait soudainement.

La Direction du perfectionnement professionnel

Généralités

- **Préalables**

Être policier en exercice

Avoir réussi le test physique, déterminé par son organisation

- **Personnes-ressources**

Instructeurs reconnus par l'École

- **Clientèle visée**

Les policiers désignés par leur organisation pour faire partie d'un groupe d'intervention.

- **Particularités**

Cette formation peut être diffusée en mode *hors établissement* selon les règles de l'École.

- **Durée**

5 semaines (200 heures)

- **Nombre d'étudiants**

- Selon la planification

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Intervenir à titre d'un membre d'un groupe d'intervention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au moyen de mises en situation reproduisant des interventions policières à risques modérés : <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>nécessitant un contrôle de périmètre</i> ✓ <i>dans le cas d'une arrestation d'un piéton</i> ✓ <i>dans le cas d'une arrestation d'une personne à bord d'un véhicule stationnaire.</i> ✓ <i>dans le cas d'une entrée statique/dynamique</i> ✓ <i>dans le cas d'un call out</i> • Au moyen de mises en situation reproduisant des interventions policières qui nécessitent une action immédiate : <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>nécessitant un déploiement rapide</i> ✓ <i>dans le cas d'un tireur actif</i> • Au moyen d'épreuves de connaissances portant sur les concepts théoriques; • À partir de visionnements de vidéocassettes; • En conformité avec la législation liée à la discipline; • À partir de la documentation liée à la discipline; • À l'aide des équipements généralement utilisé par un membre d'un groupe d'intervention; • À l'aide des techniques d'intervention physiques : • À l'aide des armes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Un pistolet</i> ✓ <i>Une arme intermédiaire</i> ✓ <i>Une arme de périmètre</i> ✓ <i>Une arme à impulsions électriques</i> • À partir des modèles opératoires suivants: <ul style="list-style-type: none"> ✓ du tableau de la problématique de l'emploi de la force; ✓ du tableau CIOA,CI; ✓ Du tableau de l'analyse du risque; ✓ Du principe d'intervention (L.I.C.E.R); <i>(Localiser, Isoler, Contenir, Évacuer, Reddition)</i> • En favorisant le travail d'équipe; • À partir des règles à suivre pour recevoir et donner le feed-back.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention	1.1 Description verbale adéquate du portait de la situation; 1.2 Description verbale des rôles et des responsabilités de chacun lors de l'intervention; 1.3 Reconnaissance juste des rôles des différents niveaux d'intervenants selon la situation; 1.4 Questionnement pertinent relatif à des précisions nécessaires à l'exécution du plan d'action selon son rôle et ses responsabilités; (<i>participation active au briefing</i>) 1.5 Préparation méthodique des équipements requis selon la situation et son rôle; 1.6 Description juste des niveaux de résistance possible d'un contrevenant selon la situation;
2. Exécuter le plan d'action approprié à la situation.	2.1 Exécution méthodique du plan d'intervention pour une neutralisation du véhicule, lorsque nécessaire; 2.2 Exécution fluide des méthodes de débarquement du véhicule de transport; 2.3 Recours stratégique à une approche sécuritaire des lieux; 2.4 Positionnement stratégique sur le périmètre; 2.5 Utilisation appropriée des équipements requis selon la situation; 2.6 Respect méthodique des principes de communication ; 2.7 Exécution fluide des techniques de déplacement et d'observation; 2.8 Exécution fluide des techniques d'entrée et de fouille de pièces; 2.9 Exécution efficace d'évacuation des gens, selon la situation; 2.10 Exécution efficace de récupération des victimes selon la situation; 2.11 Adaptation constante à la situation
3. Contrôler un suspect en fonction de ses comportements.	3.1 Adaptation constante au comportement du sujet 3.2 Établissement efficace d'un premier contact verbal avec le sujet; 3.3 Transmission efficace au sujet des ordres appropriés à la situation; 3.4 Justification rationnelle des éléments considérés lors

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>4. Apprécier l'ensemble de ses interventions.</p>	<p>de l'utilisation de la force;</p> <p>3.5 Tente, lorsque la situation s'y prête, de créer des conditions permettant d'éviter la confrontation physique</p> <p>3.7 Exécution efficace des techniques d'intervention physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>sortie d'un véhicule :</i> ○ <i>mise de menottes selon la méthode priorisée;</i> ○ <i>fouille selon la méthode priorisée;</i> ○ <i>transport du sujet</i> <p>3.8 Préoccupation constante à la santé physique chez le sujet (asphyxie positionnelle et le délire agité)(<i>position latérale de sécurité</i>)</p> <p>3.9 Sécurisation rigoureuse des lieux avant de quitter.</p> <p>4.1 Autoévaluation de ses interventions en regard à l'application de la pratique policière;</p> <p>4.2 Formulation d'objectifs dans une perspective d'amélioration;</p> <p>4.3 Identification réaliste des moyens envisagés pour atteindre ses objectifs</p>
	<p>Et pour l'ensemble de la compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Manifestation constante d'un comportement professionnel et sécuritaire; ✓ Manifestation constante d'une entière collaboration et confiance avec les membres de l'équipe; ✓ Manifestation constante d'une ouverture à la critique dans une perspective d'amélioration; ✓ Maîtrise totalement les armes de poing, d'intermédiaire d'impact, de périmètre et d'impulsions électriques; ✓ Maîtrise adéquate des concepts théoriques associés à la compétence; ✓ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs eu égard aux motifs d'interpellation et à l'infraction encourus; ✓ Rédaction conforme du rapport de l'emploi de la force.

Contenu de la formation

Contrôle de périmètre

Bloc 1 Introduction

- 1.1 : Accueil et présentation du ou des formateurs
- 1.2 : Présentation des objectifs et du déroulement du module de formation
- 1.3 : Clarification des termes et organigrammes
- 1.4 : Directives de sécurité

Bloc 2 Introduction à l'Opération Filet II

- 2.1 : Historique des interventions organisées
- 2.2 : Présentation générale de l'Opération filet II

Bloc 3 Modèle d'intervention pour les premiers intervenants

- 3.1 : Modèle d'intervention pour les premiers intervenants

Bloc 4 Prise d'appel et préparation initiale du G.I.

- 4.1 : Réception de l'appel par le G.I.
- 4.2 : Départ de l'équipe d'intervention
- 4.3 : Équipement nécessaire sur le périmètre
- 4.4 : Progression et cheminement vers les lieux
- 4.5 : Arrivée sur les lieux
- 4.6 : Communication

Bloc 5 Prise de périmètre par le G.I.

- 5.1 : Les 2 périmètres
- 5.2 : Règles générales
- 5.3 : Support externe
- 5.4 : Camouflage et déplacement /Déroulement
- 5.6 : Barricade
- 5.7 : Remplacement des patrouilleurs
- 5.8 : Évacuation.
- 5.9 : Rôles et actions
- 5.10 : Système de périmètre
- 5.11 : Exercice : analyse des possibilités de points de périmètre

Bloc 6 Contact verbal

- 6.1 : L'approche par contact verbal
- 6.2 : Utilisation tactique de la négociation
- 6.3 : Types d'approches
- 6.4 : Stratégies d'intervention et de négociation par couleur
- 6.5 : Techniques d'intervention et de négociation
- 6.6 : Suicide par personne interposée ("suicide by cop")
- 6.7 : Syndrome de Stockholm

Bloc 7 Utilisation de la force

- 7.1 : Plans d'intervention
- 7.2 : Continuum d'intervention
- 7.3 : Situations spécifiques
- 7.4 : Intervention physique
- 7.5 : Utilisation des tireurs d'élite
- 7.6 : Covert pile 15
- 7.7 : Mise au défi

Bloc 8 Missions particulières

- 8.1 : Placement d'appareils électroniques
- 8.2 : Déplacement du véhicule de protection 10
- 8.3 : Utilisation du robot téléguidé
- 8.4 : Protection des négociateurs
- 8.5 : Déplacement d'un G.T.I. 5

Bloc 9 Les mises en situation

- 9.1. Lieux
- 9.2. Identification du lieu de simulation
- 9.3. Officier de sécurité
- 9.4. Dossards
- 9.5. Armes à feu
- 9.6. Sifflet ou Yankee
- 9.7. Le responsable du cours

ENTRÉE STATIQUE ET DYNAMIQUE À RISQUES MODÉRÉS**Bloc 2 Sommaire de l'enquête**

- 1.1. Types de suspect
- 1.2. Qui est notre suspect
- 1.3. Possibilités d'armes
- 1.4. Autres individus avec notre suspect
- 1.5. légalité de l'intervention

Bloc 3 Reconnaissance des lieux

- 3.1. But de la reconnaissance
- 3.2. Méthodes utilisées
- 3.3. Types d'environnement
- 3.4. Équipements requis
- 3.5. Principes généraux
- 3.6. Source d'information possible
- 3.7. Éléments à recueillir
- 3.8. Possibilités d'être repéré par le suspect
- 3.9. Tracer un plan extérieur des lieux
- 3.10. Tenter de se faire une idée du plan intérieur
- 3.11. Surveillances et possibilité d'une dernière passe
- 3.12. Subterfuge
- 3.13. Qualités requises pour une bonne reconnaissance

Bloc 4 Évaluation du risque

- 4.1. Définition du risque par l'E.N.P.Q.
- 4.2. Capacité de réussir la mission
- 4.3. Évaluation de la dangerosité de l'intervention
- 4.4. Considérations tactiques
- 4.5. Demande d'assistance du GTI au besoin
- 4.6. Rôle de conseiller

Bloc 5 Planification écrite de la perquisition

- 5.1. Situation
- 5.2. Mission
- 5.3. Exécution
- 5.4. Administration et logistique
- 5.5. Commandement et communication

Bloc 6 Méthode de déploiement

- 6.1. Technique de marche et d'approche de bâtiment
- 6.2. Phases d'approche
- 6.3. Les éléments essentiels du déploiement dynamique
- 6.4. Fouille et arrestation
- 6.5. Méthodes d'insertion
- 6.6. Règles de sécurité générale lors d'un déploiement
- 6.7. Concepts de déploiement tactiques
- 6.8. Techniques d'entrée
- 6.9. Formation d'entrée
- 6.10. Techniques d'observation tactique
- 6.11. Déploiement statique
- 6.12. Déploiement statique – dynamique
- 6.13. Techniques de déplacement dans l'escalier
- 6.14. Déplacement dans les corridors
- 6.15. Approche d'une porte

Bloc 7 Arrestation d'un individu à pied

- 7.1. Contexte d'intervention
- 7.2 Équipement personnels et les véhicules
- 7.3 Préparation initiale (Briefing)
- 7.4 Intervention statique
- 7.5 Intervention dynamique
- 7.6 Diversion
- 7.7 Amener au sol dynamique
- 7.8 Intervenir dans un endroit public
- 7.9 Intervenir près de son domicile

Bloc 8 Intervention sur un véhicule stationné

- 8.1. Contexte d'intervention
- 8.2 Équipement personnels et les véhicules
- 8.3 Préparation initiale (Briefing)
- 8.4 Diversion
- 8.5 Intervention sur un véhicule stationnaire
- 8.6 Type d'immobilisation

Bloc 9 Intervention lors d'un tireur actif

- 9.1. Contexte d'intervention
- 9.2 Équipement personnels et les véhicules
- 9.3 Préparation initiale (Briefing)
- 9.4 Diversion
- 9.5 Intervention sur un tireur actif
- 9.6 Type d'immobilisation
- 9.7 Diaporama : intervention dans le cas d'un tireur actif

Bloc 10 Gestion du stress

- 10.1. Contexte d'intervention
- 10.2 Diaporama : Gestion du stress Haut risque

Bloc 11 Épreuve certificative

11.1. 7 parties composent l'épreuve certificative

1. Arme de périmètre, 223
2. Arme intermédiaire à projectiles
3. Arme à impulsions électriques
4. Contrôle de périmètre
5. Entrée statique et dynamique
6. Arrestation d'un piéton
7. Arrestation d'un sujet dans un véhicule stationnaire

Démarche didactique

La démarche didactique proposée dans ce cours vise à situer les rôles des participants et de l'instructeur. De plus, elle informe également les participants sur l'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissages, incluant les objectifs visés, qu'ils auront à atteindre dans le cadre de la formation..

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

Les participants de ce cours développeront leur compétence en exerçant la fonction de d'un membre d'un groupe d'intervention lors d'activités d'enseignement et d'apprentissage. Tout au cours de la formation, les participants acquerront les habiletés associées à l'intervention tactique en recevant un feedback de l'instructeur et en apportant les correctifs appropriés, s'il y lieu. Ce développement d'habiletés et d'attitudes se fera auprès de ses confrères de classe. Ainsi, par cette façon de faire, les participants raffineront leur maîtrise des différentes techniques en effectuant des séances simulées d'intervention policières à risque modéré.

Par ailleurs, les participants seront appelés constamment à réfléchir, analyser et apprécier leur progression sur le volet des techniques d'intervention proprement dites. Afin d'atteindre la compétence et les objectifs visés, de nombreuses rétroactions (ou *débriefing*) auront lieu après les exercices

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE *COACH* POUR L'INSTRUCTEUR

Chacune des interventions réalisées par les étudiants fait l'objet d'une rétroaction animée par l'instructeur. Elles pourront être tantôt individuelle, tantôt en groupe. Le but de ces rétroactions est essentiellement de mettre en perspective les notions théoriques, techniques et pratiques à retenir et à réinvestir dans les activités à suivre, et d'amener les participants à se situer par rapport à leur progression des différentes techniques.

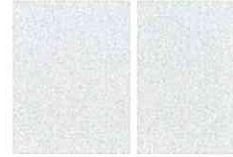
L'instructeur assure aux participants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage et ce, par différents moyens, notamment par des feedbacks personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations ou, encore, au moment approprié. De cette façon, le moniteur communique régulièrement à chaque participant une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer

Activités d'enseignement et d'apprentissage

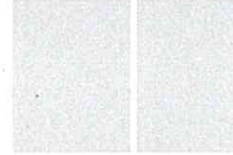
N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
JOURS 1 et 2			
1	Accueil (Présentation de l'instructeur et des étudiants) <ul style="list-style-type: none"> • Établir un climat favorable à la relation pédagogique; • Communiquer ses attentes et ses craintes concernant la formation; • S'approprier les règles à respecter 		
2	Présentation des composantes de la formation (exposé) <ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'ensemble des objectifs, des standards et des exigences de la formation. 		
3	Arme à impulsions électriques <ul style="list-style-type: none"> • Les caractéristiques de l'arme • La simulation d'une intervention • La rédaction du rapport d'événement • Épreuve de connaissances 		
JOURS 3 à 7			
4	Arme de périmètre <ul style="list-style-type: none"> • Les caractéristiques de l'arme • La préparation de l'arme • L'utilisation de l'arme • Épreuve de connaissances 		
JOURS 8 et 9			
5	Arme intermédiaire d'impact à projectiles <ul style="list-style-type: none"> • Les caractéristiques de l'arme • La préparation de l'arme • L'utilisation de l'arme • Épreuve de connaissances 		
JOURS 10 et 19			
6	Contrôle de périmètre <ul style="list-style-type: none"> • Les définitions • Opérations Filet II • Les plans d'intervention • La gestion du stress • Le cadre légal • L'épreuve de synthèse 		

JOURS 20 et 21

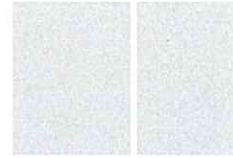
- 7** **Entrée statique et dynamique**
- La reconnaissance des lieux
 - La grille d'analyse
 - Les plans d'intervention
 - L'épreuve de synthèse

**JOURS 22 et 23**

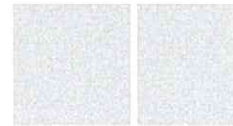
- 8** **Arrestation d'un piéton**
- La reconnaissance des lieux
 - La grille d'analyse
 - Les plans d'intervention
 - L'épreuve de synthèse

**JOURS 24**

- 9** **Arrestation d'un sujet dans un véhicule stationnaire**
- La reconnaissance des lieux
 - La grille d'analyse
 - Les plans d'intervention
 - L'épreuve de synthèse

**JOURS 25**

- 10** **Tireur actif**
- Les techniques de déplacement rapide
 - Les plans d'intervention
 - L'épreuve de synthèse



Évaluation

Tout au cours de la formation et afin de valider les apprentissages réalisés, l'instructeur portera une attention particulière à la performance individuelle dans son ensemble, en relevant, les éléments d'observation. L'ensemble de ces observations sera colligé sur des grilles d'évaluation certificative sur lesquelles figurent des critères d'évaluation communiqués dès le début du cours aux participants.

Ainsi, les instructeurs transmettront régulièrement aux participants des feedbacks généraux et personnalisés portant sur les habiletés, les connaissances et les attitudes attendues. Les participants auront également à s'auto-évaluer de façon continue à l'aide de grilles d'auto évaluation à partir desquelles seront animées des rétroactions formatives.

Au terme de la présente formation, chaque étudiant doit faire la démonstration du degré de maîtrise de la compétence *Intervenir comme membre d'un groupe d'intervention*, et ce, à l'occasion d'une épreuve certificative.

Cette épreuve certificative exige de chaque étudiant qu'il agisse concrètement comme un policier membre d'un groupe d'intervention. L'épreuve certificative se compose de sept parties :

1. *Arme à impulsions électriques*
2. *Arme intermédiaire à projectiles*
3. *Arme de périmètre*
4. *Contrôle de périmètre*
5. *Entré statique/dynamique*
6. *Intervention sur un individu qui circule à pied*
7. *Intervention sur un individu à bord d'un véhicule stationnaire*

La réussite de l'épreuve des sept parties est nécessaire pour attester de l'atteinte de la compétence. Conséquemment, un échec dans l'une ou l'autre de ces parties entraîne l'échec de la compétence et l'étudiant devra suivre une formation d'appoint et passer à nouveau les parties échouées.

Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés comme suit : RÉUSSI OU ÉCHEC

Bibliographie

- ACME SYSTEMS, *Disturbance Resolution Model*, 1992.
- ACME SYSTEMS, *Force Report: the Force Option Continuum*, 1992.
- BIRGE, R., « Dalance Is the Key – Conducting Successful Hostage Negotiations », *Law and Order*, vol. 50(3), 2002, p. 102-106.
- BOLZ, F. et R.J. GIGLIOTTI, « Hostage-Incident Management for Security Departments : The Crucial First Hour », *J Healthc Prot Manage*, 1985, vol. 1(2), p. 105-109.
- BRITISH COLUMBIA POLICE COMMISSION, *Recommendations of the Committee on the Use of Less Than Lethal Force by Police Officers in British Columbia*, juillet 1990, 37 p.
- BUTLER, W.M., LEITENBERG, H. et G.D. FUSELIER, « The Use of Mental Health Professional Consultants to Police Hostage Negotiation Teams », *Behavioral Sciences and the Law*, 1993, vol. 11, p. 213-221.
- CANADIAN POLICE COLLEGE, *Officer safety Instructor Course*, Course training standard, Investigative training unit, 2003, 65 p.
- CHANDLEY, M., « Before the Experts Arrive – Best Practice Considerations for Early-Stage Hostage Negotiation », *Journal of Psychological Nursing and mental Health Services*, 2001, vol. 39(6), p. 12-20.
- CHARTE CANADIENNE DES DROIT ET LIBERTÉS, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982* [annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (1982, R.-U., c. 11)].
- CHAVEZ, L.J., « Commanding and Controlling Critical Incidents Maintaining the « Triad »...A Crisis Negotiator's Perspective », *Hostage/Barricaded Persons Incidents – A Guide for Incident Commanders and Crisis Negotiator*, Canadian Police College, 2003, 181 p.
- COLLÈGE CANADIEN DE POLICE, *Instructeurs en sécurité du policier*, Précis de cours, 1998, 65 p.
- COOPER, H.H.A., « Negotiating with Terrorist », *Journal of Police Crisis Negotiations*, 2001, vol. 1(2), p. 53-67.
- COPE, J., « DOCUMENTING THE USE OF FORCE », *THE ASLET JOURNAL*, MARS-AVRIL 1996.
- CRIMINAL JUSTICE TRAINING AND CONSULTING SERVICES, *Reactive Control Model (RCM)*, 1988-1995.
- DAWE, D., « Police Problem of the Future Terror : Future Trends in Hostage Taking and Violence », *Canadian Police College Journal*, 1979, vol. 3(1), p. 44-54.
- DE LOS ANGELES VECCHIARELLI, M. et M.A. MARTIN, « Critical and Violent Conflicts : Management », *Journal of Police Crisis Negotiations*, 2003, vol. 3(2), p. 65-72.
- DIVASTO, P., LANCELEY, F.J. et A. GRUYS, « Critical Issues in Suicide Intervention », *FBI Law Enforcement Bulletin*, 1992, vol. 61(8), p. 13-16.
- DOLAN, J.T. et G.D. FUSELIER, « A Guide for First Responder to Hostage Situations », *FBI Law Enforcement Bulletin*, 1989, vol. 58(4), p. 9-13.
- DOUGLAS, D., « JUMPING INTO THE FIRE », *POLICE*, 2002, VOL. 26(10), P. 44 -48.
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Tableau de la problématique de l'emploi de la force*, Nicolet, ENPQ, 1998.
- FELDMANN, T.B. et P.W. JOHNSON, « The Application of Psychotherapeutic and Self Psychology Principles to Hostage Negotiations », *Journal of the American Academy of Psychoanalysis*, 1995, vol. 23(2), p. 207-221.
- FRASER, J., « First-Response Training : Critical Incident Management », *The Police Chief*, 1990, vol. 57(8), p. 68-69.

Membre d'un groupe d'intervention FOR-3003

Durée du cours :	200 h
Travaux en classe :	0 h
Travaux obligatoires hors classe :	0 h
Nombre de places :	12
Nombre de groupes prévus :	À la demande ou hors établissement

Compétences

Le cours *membre d'un groupe d'intervention* s'adresse aux policiers œuvrant dans les différents services de police du Québec et désignés pour faire partie d'une équipe d'intervention. Il vise tout spécialement à entraîner le policier sur les rôles à jouer et les actions à entreprendre lors de situations de prise d'otage, séquestration, personne barricadée, tireur embusqué, perquisition et arrestation, tout en demeurant dans les limites de leurs responsabilités prévues dans la loi sur la police (niveau 3).

Préalable

Être policier en exercice
Avoir réussi le test physique, déterminé par son organisation

Contenu

Le contrôle de périmètre - L'introduction à l'Opération Filet II - Le modèle d'intervention pour les premiers intervenants - La prise d'appel et préparation initiale du G.I. - La prise de périmètre par le G.I.
Le contact verbal - L'utilisation de la force - Les missions particulières - Les mises en situation - Les entrées statique et dynamique à risques modérés- Le sommaire de l'enquête - La reconnaissance des lieux
L'évaluation du risque - La planification écrite de la perquisition - La méthode de déploiement - L'arrestation d'un individu à pied - L'intervention sur un véhicule stationné - L'intervention dans le cas d'un tireur actif - La gestion du stress.

Activité

1A**PRINCIPES ET ANALYSE -POUSUITE D'UN VÉHICULE ROUTIER****Description**

En première partie, l'étudiant participera à un exposé interactif lui permettant de s'initier aux poursuites policières selon les normes de l'ENPQ et le Guide de pratiques policières, de s'initier à la prise de décision d'entreprendre, de maintenir et d'interrompre une poursuite policière et de s'initier à recommander la mise en place d'une technique d'immobilisation provoquée et l'utilisation du HPC.

De plus, cette activité permettra à l'étudiant de s'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching pour le volet «Poursuite de véhicule routier».

La deuxième partie est consacré à répondre à au Quiz à l'aide de l'application Turning-Point. L'étudiant aura immédiatement la correction et pourra échanger avec le formateur.

Durée 1h30**Lieu(x)** Salle de classe**Élément(s) de compétence**

1. Amorcer une intervention
2. Planifier son arrivée sur les lieux
3. Intervenir sur les lieux

Contenus à mettre en valeur

Voir grille d'appréciation et de coaching

Formules pédagogiques

- 1^{ière} partie : Exposé interactif
2^{ième} partie : Quiz (exposé interactif)

Matériel

Matériel audio-visuel (ordinateur et projecteur)
Présentation PowerPoint (poursuite policière et TIP)
Présentation TurningPoint (Quiz, poursuite policière)
Trousse TurningPoint
Souris sans fil

Ressources

1 formateur pour 36 étudiants

DÉROULEMENT

Notes générales aux formateurs

Préparation de l'activité

- Prendre connaissance de l'ensemble de l'instrumentation nécessaire à l'administration de l'activité
 - Présentation électronique;
 - Présentation du Quiz;
 - Grille d'appréciation et de coaching
 - Guide des pratiques policières 2.1.4.
-

Démarche didactique

Avant la réalisation de l'activité

Accueil et présentation de l'activité

1. Transmettre aux étudiants les consignes qui suivent :

- *Cette activité se déroulera en deux parties, la présentation des éléments encadrant la pratique policière sur le sujet et comme deuxième partie, la réponse à un Quiz.*
- *L'emphase sera mise sur la décision et la responsabilité d'entreprendre, de maintenir et d'interrompre une poursuite. D'autres périodes seront consacrées à la présentation des TIP et ensuite on mettra en application les techniques de la poursuite et l'application d'une TIP en déployant l'HPC.*

2. Présenter aux étudiants les quatre objectifs de cette activité, soit :

- S'initier aux poursuites policières selon les normes de l'ENPQ et le Guide de pratiques policières.
- S'initier à la prise de décision d'entreprendre, de maintenir et d'interrompre une poursuite policière.
- S'initier à recommander la mise en place d'une technique d'immobilisation provoquée et l'utilisation du HPC.
- S'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching pour le volet «tactique».

**Première partie :
Présentation des principes et analyse de situations pratiques d'une PPV (1h)**

3. Débuter votre présentation des contenus à l'aide de la présentation électronique. Vous référer à la section commentaire pour animer votre présentation.

Notes : Tout au long de votre présentation, susciter la discussion afin de permettre aux étudiants d'exprimer leurs commentaires ou leurs questions relativement aux éléments du GPP.

Notes :

Garder à l'esprit que l'activité 5 se rapporte au déploiement des techniques d'immobilisation provoquée. Évitez d'aller trop loin.

**Deuxième partie :
Quiz (30 min)**

4. Distribuer à chaque étudiant un télévotateur et procéder à leur activation.
5. À l'aide de la présentation TurningPoint, présenter le Quiz et commenter les réponses.
6. Questionner les étudiants pour les amener à élaborer l'argumentaire de leur réponse.

Note : Ce questionnaire résume l'ensemble de la première partie en permettant à l'étudiant de faire une bonne lecture du guide des pratiques policières.

**Travaux
et lectures** s.o.

INSTRUMENTATION

Formateurs DOCUMENTS À L'USAGE DU FORMATEUR
Présentation PowerPoint
Présentation TurningPoint Quiz
GPP (2.1.4)

Étudiants DOCUMENTS À L'USAGE DES ÉTUDIANTS
SO

Activité 1B

PRINCIPES ET ANALYSE - INTERCEPTION À RISQUE ÉLEVÉ D'UN VÉHICULE ROUTIER

Description	<p>En première partie, l'étudiant participera à un exposé interactif lui permettant de se familiariser avec les principes et les techniques d'une interception à risque élevé d'un véhicule. Cette activité lui permettra aussi de se familiariser avec les rôles de chacun des policiers participant à l'opération ainsi qu'à la chronologie du déroulement des tâches à réaliser lors de ce genre d'opération policière. De plus, l'étudiant sera initié aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching pour le volet «Interception à risque élevé d'un véhicule routier».</p> <p>La deuxième partie est consacrée à répondre à un Quiz à l'aide de l'application TurningPoint. Ce Quiz est la révision des éléments les plus importants.</p>
Durée	1h30
Lieu(x)	Salle de classe
Élément(s) de compétence	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amorcer une intervention 2. Planifier son arrivée sur les lieux 3. Intervenir sur les lieux
Contenus à mettre en valeur	<p>Grille d'appréciation et de coaching</p> <p>Liste de vérification sur l'interception à risque d'un véhicule</p> <p>Liste de vérification sur le contrôle d'un suspect</p>
Formules pédagogiques	<p>1^{ière} partie : Exposé interactif</p> <p>2^{ème} partie : Quiz (Exposé interactif)</p>
Matériel	<p>Matériel audio-visuel (ordinateur et projecteur)</p> <p>Présentation PowerPoint (Interception à risque élevé d'un véhicule)</p> <p>Présentation TurningPoint (Quiz, interception à risque élevé d'un véhicule)</p> <p>Télévotateur pour chaque étudiant</p> <p>Souris sans fil</p>
Ressources	1 policier-instructeur pour 36 étudiants

DÉROULEMENT

Notes générales aux formateurs	<p>Préparation de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance de l'ensemble de l'instrumentation nécessaire à l'administration de l'activité :
---------------------------------------	---

- Présentation électronique;
- Présentation du Quiz;
- Grille d'appréciation et de coaching;

Démarche didactique**Avant la réalisation de l'activité****Accueil et présentation de l'activité**

1. Transmettre aux étudiants les consignes qui suivent :
 - *Cette activité se déroulera en deux parties, la présentation des éléments encadrant les principes et techniques d'une interception à risque élevé d'un véhicule et la réponse à un Quiz.*
2. Présenter aux étudiants les trois objectifs de cette activité, soit :
 - *S'initier aux procédures d'interception selon les normes de l'ENPQ.*
 - *S'initier aux tâches et responsabilités selon sa position et son rôle.*
 - *S'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching pour le volet «Interception à risque élevé d'un véhicule routier».*

Première partie :**Présentation des principes et analyse de situations pratiques (1h00)**

1. À l'aide de la présentation électronique, débiter la présentation des contenus inhérents à l'interception à risque élevé de véhicule routier.

Note : Vous référer à la section commentaire pour animer votre présentation. N'hésitez pas à vous référer à vos expériences personnelles, bonnes ou moins bonnes.

2. Tout au long de votre présentation, susciter la discussion afin de permettre aux étudiants d'exprimer leurs commentaires ou poser leurs questions.
3. Faire des liens avec la grille d'appréciation et de coaching et le contenu de la présentation Powerpoint.

**Deuxième partie :
Quiz (30m)**

1. Distribuer à chaque étudiant un télévoteur et procéder à leur activation.
2. À l'aide de la présentation TurningPoint, présenter le Quiz et commenter les réponses.

Note : Ce questionnaire résume l'ensemble de la première partie en permettant à l'étudiant de faire une bonne révision de la matière.

3. Questionner les étudiants pour les amener à élaborer l'argumentaire de leur réponse.

**Travaux
et lectures**

S.O.

ANNEXES

Formateurs	DOCUMENTS À L'USAGE DU FORMATEUR <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation PowerPoint ○ Présentation TurningPoint Quiz ○ Grille d'appréciation et de coaching
Étudiants	DOCUMENTS À L'USAGE DES ÉTUDIANTS <ul style="list-style-type: none"> ○ Grille d'appréciation et de coaching

Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention



*Plan
de cours*

PGI-1039

**Patrouiller stratégiquement
un secteur d'intervention**

Plan de cours

PGI-1039

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention*.

Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure de préparer et planifier sa patrouille tout en y intégrant des visées stratégiques, de patrouiller son secteur tout en assurant une présence dans sa communauté, de finaliser sa journée de patrouille, de proposer la prise en charge d'une problématique de sécurité dans son secteur et d'apprécier ses propres interventions.

Ce cours vise à préparer les aspirants policiers à relever les défis que représente l'exercice de la pratique policière dans son contexte contemporain. Il contribue à situer le rôle du policier-patrouilleur au regard de la responsabilité dévolue aux organisations policières*, soit prévenir la criminalité et la victimisation, voir à la sécurité collective et contribuer au développement durable des communautés.

* Prescription de l'Organisation des Nations Unies.

Généralités

■ PRÉALABLE

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

44 h 45 min au total réparties de la façon suivante :

- 1 heure de préparation au cours, sur le portail Moodle, avant l'entrée au PFIPG
- 28 h 45 min d'activités d'apprentissage et d'évaluation en présence
- 15 heures de patrouille

S'ajoute à ces activités la consultation en ligne de la documentation (précis de cours, tutoriel PARL-ENPQ) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 8 heures).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

Variable :

- Activités en classe : 1 instructeur pour 36 étudiants
- Atelier : 1 ou 2 instructeurs pour 36 étudiants, selon le cas
- Plateau : 1 instructeur pour 6 étudiants

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir d'une activité préparatoire au PFIPG. ▪ Dans le cadre des activités du poste de police Nicolet-ENPQ. ▪ Au moyen d'activités en classe, d'un atelier, de plateaux et de rétroactions en présence. ▪ Lors de patrouilles simples et jumelées, de jour ou de soir. ▪ En utilisant un véhicule de patrouille et ses équipements. ▪ En utilisant un véhicule banalisé. ▪ À partir d'un outil d'aide à la planification de patrouille. ▪ En appliquant des techniques de patrouille. ▪ En utilisant une méthode de résolution de problèmes adaptée à la patrouille. ▪ À l'aide des formulaires d'usage propres au travail policier. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ. ▪ À l'aide des <i>rapports de progression et du bilan de formation en ligne</i>.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Préparer et planifier sa patrouille.	1.1 Préparation et vérification adéquates de son matériel et du véhicule de patrouille. 1.2 Élaboration adéquate de la planification de sa patrouille.
2. Patrouiller son secteur.	2.1 Présence policière adéquate. 2.2 Interception adéquate d'un véhicule routier. 2.3 Exécution adéquate d'une opération planifiée de contrôle routier. 2.4 Rédaction adéquate des rapports et des formulaires.
3. Finaliser sa journée de patrouille.	3.1 Rédaction et disposition adéquates des rapports et des formulaires. 3.2 Suivis appropriés auprès des différents intervenants.
4. Proposer la prise en charge d'une problématique de sécurité dans son secteur.	4.1 Identification juste de problématiques de sécurité dans son secteur. 4.2 Proposition pertinente de la prise en charge d'une problématique de sécurité.
5. Apprécier son intervention.	5.1 Identification précise de ses forces et de ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation spécifiques à la patrouille stratégique. 5.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence.

Et pour toute la compétence

- Intervention appropriée (sécurité et professionnalisme).
- Organisation adéquate du travail.
- Utilisation adéquate des communications.
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs.

Contenu de la formation

LA PRÉPARATION ET LA PLANIFICATION D'UNE JOURNÉE DE PATROUILLE

▪ La préparation et la vérification de son matériel et du véhicule de patrouille

- ⇒ La vérification de l'équipement
- ⇒ La fouille du véhicule

▪ L'élaboration d'une planification de patrouille

- ⇒ La collecte et l'analyse des informations pertinentes à la planification de sa patrouille :
 - ✓ au regard des informations d'intérêt et des renseignements sur son secteur
 - ✓ au regard des cibles organisationnelles (arrêt obligatoire, zone scolaire, vitesse, problématiques récurrentes, demandes CSP, etc.)
 - ✓ au regard de l'actualité policière et des opérations planifiées
- ⇒ L'utilisation des sources pertinentes pour recueillir des informations utiles à la planification : PARL-ENPQ, tableau d'affichage au poste, sites policiers, etc.
- ⇒ L'utilisation d'un outil d'aide à la planification de patrouille, intégrant la prise en charge des priorités organisationnelles du poste de police Nicolet-ENPQ
- ⇒ Le *Rapport d'activités quotidiennes* (le RAQ)

LA PATROUILLE STRATÉGIQUE D'UN SECTEUR

▪ La présence policière

- ⇒ La connaissance de son environnement de patrouille :
 - ✓ L'étendue du territoire
 - ✓ Les artères de circulation et leurs barrières physiques
 - ✓ Les édifices de sécurité publique et gouvernementaux (les infrastructures stratégiques)
 - ✓ Les ressources institutionnelles et communautaires
 - ✓ Les zones industrielles, commerciales, résidentielles, scolaires, agricoles, etc.
 - ✓ Les secteurs chauds en sécurité routière et en criminalité
 - ✓ Les habitudes de vie (autobus, heures de pointe, etc.)
 - ✓ Les aspects sociodémographiques
 - ✓ Les enjeux de criminalité et de sécurité quotidienne
- ⇒ Les techniques de patrouille stratégique :
 - ✓ Le positionnement du véhicule de patrouille en mode stationnaire
 - ✓ Les déplacements avec le véhicule de patrouille ou en mouvement
 - ✓ L'observation/l'exploration
 - ✓ Les pratiques de proximité
 - ✓ La détection des infractions
 - ✓ La planification de stratégies de prévention
 - ✓ Le respect des limites du territoire
 - ✓ L'orientation en fonction des repères fonctionnels et stratégiques

▪ L'ajustement de sa planification en cours de patrouille

- ⇒ L'utilisation du *Rapport d'activités quotidiennes*

▪ L'interception d'un véhicule routier

- ⇒ L'interception à risque faible
- ⇒ La communication stratégique
- ⇒ L'identification du citoyen
- ⇒ L'exploration et l'enquête de la situation

- **L'opération planifiée de contrôle routier**
- **La rédaction des rapports et des formulaires**
 - ↳ Le constat d'infraction
 - ↳ Le *Rapport d'activités quotidiennes*
 - ↳ La *Fiche d'interpellation et d'observation*

LA FINALISATION D'UNE JOURNÉE DE PATROUILLE

- **La rédaction et la disposition des rapports et des formulaires**
- **Les suivis à faire auprès des différents intervenants (internes et externes)**

LA PROPOSITION DE PRISE EN CHARGE D'UNE PROBLÉMATIQUE DE SÉCURITÉ

- **Le rôle du patrouilleur au regard de la résolution de problèmes**
- **L'identification des problématiques de sécurité**
- **La description du problème (quoi, qui, quand, comment, où)**
- **L'analyse de la situation (pourquoi, questions en suspens, hypothèses)**
- **Les objectifs**
- **Les mesures répressives, préventives et partenariales**
- **Les ressources à mobiliser**
- **La justification et l'argumentaire (pourquoi prendre en charge le problème)**

ET POUR TOUTE LA COMPÉTENCE

- **L'intervention sécuritaire et professionnelle en contexte de patrouille**
- **L'organisation de son travail**
- **La communication avec son superviseur et les autres intervenants**
- **Les outils de communication**
- **Les pouvoirs et devoirs**

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est fondée sur les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers patrouillant un secteur de patrouille, les étudiants inscrits à ce cours sont les agents principaux de leur formation, et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier-patrouilleur.

Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent planifier leur patrouille et patrouiller leur secteur de façon stratégique. Dans le cadre de leurs patrouilles, ils doivent effectuer des interceptions et une opération planifiée de contrôle routier. Ils sont également amenés à finaliser leurs journées de patrouille. Durant le stage, les étudiants sont également appelés à proposer la prise en charge d'une problématique de sécurité.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence *patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des activités réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les étudiants à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	PRÉPARATION AVANT L'ENTRÉE AU PFIGP (sur le portail Moodle) Au moyen d'un questionnaire-rallye en ligne, l'étudiant doit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ prendre connaissance de la carte des secteurs et de la carte interactive de la ville de Nicolet. ▪ se familiariser avec le <i>Rapport d'activités quotidiennes</i> (RAQ). 	Variable ± 1 heure	1 et 2
	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS ➤ Activité jumelée à l'activité 1 du cours <i>Prendre en charge un événement</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se sensibiliser aux paramètres des cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). ▪ Se familiariser avec la notion de <i>patrouille stratégique</i>. ▪ Faire des liens entre la patrouille stratégique dans le programme et les quatre composantes de la police communautaire. 	*	s. o.
1	PLANIFICATION ET PRÉPARATION D'UNE JOURNÉE DE PATROUILLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier à la préparation et à la vérification du matériel et du véhicule de patrouille. ▪ Se familiariser avec les outils suivants : le <i>Rapport d'activités quotidiennes</i> (RAQ), le PARL-ENPQ, la carte interactive, le tableau des cibles organisationnelles, divers sites policiers. ▪ Se familiariser avec une méthode de planification de patrouille intégrant la prise en charge des priorités organisationnelles du poste de police Nicolet-ENPQ. 	1 h 30 min	1 et 2
	À FAIRE HORS COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier à l'utilisation du PARL-ENPQ à l'aide du tutoriel (sur le portail Moodle). 	Variable ± 15 min	
1.1	VÉRIFICATION DU VÉHICULE DE PATROUILLE ET DE SON MATÉRIEL (ATELIER EN SOIRÉE)	1 heure	
2	INTERCEPTION DE VÉHICULES ROUTIERS EN PATROUILLE SIMPLE ET JUMELÉE – 1^{RE} PARTIE (ATELIER) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec le positionnement stratégique du véhicule de patrouille. ▪ Effectuer une interception à risque faible d'un véhicule en patrouille simple et jumelée. 	1 h 30 min	2 et 5
	À FAIRE HORS COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer des interceptions de façon autonome. 	Variable	
3	PATROUILLE STRATÉGIQUE D'UN SECTEUR <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à contribution ses connaissances de son environnement de patrouille. ▪ Se familiariser avec les techniques de patrouille stratégique préconisées. ▪ Repérer des situations d'intérêt policier dans son secteur. ▪ S'initier à l'utilisation d'un outil d'aide à la résolution de problèmes pour le policier-patrouilleur. 	3 heures	2, 3 et 4
3.1	RENCONTRE INITIALE DES ANALYSTES (EXCLUSIVE AUX ANALYSTES) <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier le mandat, le rôle et les responsabilités des analystes. 	1 heure	s. o.
3.2	RENCONTRE ANALYSTES-SÛRETÉ DU QUÉBEC <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre compte du mandat à la Sûreté du Québec. ▪ Remettre le rapport d'analyse du PARL-ENPQ de la cohorte. 	1 h 30 min	s. o.

* Durée comptabilisée dans le cours *Prendre en charge un événement*.

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
4	INTERCEPTION DE VÉHICULES ROUTIERS EN PATROUILLE SIMPLE – 2^E PARTIE (PLATEAU) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter la prise en charge d'une assignation. ▪ Procéder au positionnement stratégique du véhicule. ▪ S'initier à la détection d'infractions. ▪ Effectuer l'interception à risque faible d'un véhicule en patrouille simple. ▪ Rédiger un constat d'infraction. 	3 heures	2 et 5
5	RASSEMBLEMENTS ET DÉMEMBREMENTS <ul style="list-style-type: none"> ☞ Activités récurrentes au début et à la fin des journées de patrouille ▪ Planifier sa patrouille et mettre en œuvre sa planification à partir des informations reçues. ▪ Faire un suivi des interventions et des observations réalisées. 	8 h 45 min	1, 2, 3, 4 et 5
6	ATELIER – RÉOLUTION DE PROBLÈMES ADAPTÉE À LA PATROUILLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser les informations et les observations disponibles au bénéfice de la résolution de problèmes. ▪ Identifier les problématiques de sécurité qui en découlent. ▪ Faire une proposition de prise en charge de la problématique de sécurité retenue. 	1 h 30 min	1, 4 et 5
6.1	RÉTROACTIONS CONJOINTES AVEC « PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT » <ul style="list-style-type: none"> ☞ Activités récurrentes consécutives à des journées de patrouille ▪ Analyser les informations et les observations disponibles au bénéfice de la résolution de problèmes. ▪ Prioriser une problématique de sécurité et justifier cette décision. ▪ Faire une proposition de prise en charge de la problématique de sécurité retenue. 	3 h 15 min	
7	OPÉRATIONS PLANIFIÉES DE CONTRÔLE ROUTIER (PLATEAU) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter des opérations planifiées de contrôle routier. 	3 heures	2 et 5
8	ÉPREUVE CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ☞ Épreuve en partie jumelée à l'épreuve certificative finale du cours <i>Prendre en charge un événement</i> PARTIE 1 : PATROUILLER SON SECTEUR <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer sa connaissance de son territoire de patrouille. } (PS08.1-1) ▪ Intercepter un véhicule à risque faible. } (PS08.1) ▪ Rédiger un constat d'infraction. 	30 min 45 min	2
	PARTIE 2 : PROPOSER LA PRISE EN CHARGE D'UNE PROBLÉMATIQUE DE SÉCURITÉ (PS08.2) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en charge une assignation en résolution de problèmes. ▪ Rédiger une proposition de prise en charge d'une problématique de sécurité. 	1 h 30 min	4
9	INTERCEPTION DE VÉHICULES ROUTIERS EN PATROUILLE SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ En sortie de patrouille, procéder à l'interception de véhicules routiers en patrouille simple. ▪ Rédiger adéquatement un constat d'infraction. 	1 heure	2 et 5

Évaluation

L'épreuve certificative de ce cours comporte deux parties :

PARTIE 1

Patrouiller son secteur [PS08.1]

Cette partie se réalise en trois temps :

1. L'aspirant policier doit démontrer, par un questionnaire, sa connaissance de son territoire de patrouille.
2. Procéder à une interception à la suite de la détection d'une ou de plusieurs infractions.
3. Il doit rédiger un constat d'infraction.

L'ensemble de sa performance est évaluée par un policier-instructeur et par le correcteur de rapports à l'aide de la grille d'évaluation de la compétence.

Pondération :	1. Connaissance de son territoire	10 %
	2. Interception à risque faible de véhicule	70 %
	3. Constat d'infraction	20 %

Conditions de réussite :

L'aspirant policier doit avoir minimalement atteint le seuil de réussite de 60 % pour les éléments d'évaluation suivants : interception et constat d'infraction.

Modalités de reprises en cas d'échec :

L'échec de cette partie entraîne l'échec de la compétence et donc du cours. L'aspirant policier pourra alors reprendre cette partie de l'épreuve certificative.

PARTIE 2

Proposer la prise en charge d'une problématique de sécurité [PS08.2]

Cette partie consiste pour l'aspirant policier à analyser une problématique de sécurité identifiée lors de sa patrouille et à produire une proposition de prise en charge de celle-ci. Cette proposition doit être rédigée dans le cahier *Proposition de prise en charge d'une problématique de sécurité*.

La proposition de l'aspirant policier est corrigée par un policier-instructeur et/ou un intervenant, à l'aide de la grille d'évaluation de la compétence, laquelle est connue des aspirants policiers avant l'épreuve.

Conditions de réussite :

L'aspirant policier doit avoir minimalement atteint le seuil de réussite de 60 %.

Modalités de reprises en cas d'échec :

L'échec de cette partie entraîne l'échec de la compétence et donc du cours. L'aspirant policier pourra alors reprendre cette partie de l'épreuve certificative.

* * *

En vertu de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* en vigueur à l'ENPQ, l'aspirant policier recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) pour l'ensemble du cours. La note de passage est établie à D (60 %). L'aspirant policier pourra être informé du portrait de sa performance telle que traduite dans la grille d'évaluation certificative de la compétence.

Dans le guide de cotation présenté ci-dessous, la cote générale est accompagnée d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint par l'aspirant policier au terme du cours.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

**Effectuer la poursuite
d'un véhicule routier
ou d'un individu à pied
et l'interception à risque élevé
d'un véhicule routier**



*Plan
de cours*

PGI-0014

**Effectuer la poursuite
d'un véhicule routier
ou d'un individu à pied
et l'interception à risque élevé
d'un véhicule routier**

Plan de cours

PGI-0014

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2016.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier* [PGI-0014] s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise le développement de différentes compétences : *intervenir lors d'une poursuite policière d'un véhicule routier et d'un individu à pied, utiliser efficacement des techniques d'immobilisation provoquée et effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier.*

L'objectif de ce cours est essentiellement d'amener l'étudiant à développer les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être dont il a besoin pour agir de façon professionnelle, légale et sécuritaire en situation de poursuite et d'interception à risque élevé de véhicule routier.

Au terme de ce cours, l'aspirant policier sera donc en mesure d'amorcer une intervention, de planifier son arrivée sur les lieux et d'intervenir sur les lieux dans des situations de poursuite et d'interception de véhicule à risque élevé, et ce, dans le respect des principes liés à la problématique de l'emploi de la force.

Ce cours met l'accent sur l'analyse du risque et sur la sécurité de manière à toujours accorder la priorité à la vie dans l'exécution de poursuites et d'interceptions à risque élevé.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MEES ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

- 16 h 30 min d'activités d'apprentissage en présence

S'ajoutent à ces activités la consultation de la documentation (incluant les vidéos) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 9 h).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Variable

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied. ▪ Effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moyen d'exercices simulant des situations réelles (équipements, véhicules, etc.). ▪ Au moyen de mises en situation reproduisant des interventions policières à risque élevé. ▪ À l'aide d'un hérisson à pointes creuses (HPC) ▪ Sur un chemin public, sur un circuit routier et en simulateur de conduite. ▪ À partir des aspects légaux et administratifs : <ul style="list-style-type: none"> ↪ <i>Guide de pratiques policières</i>; ↪ lois et règlements en vigueur; ↪ common law; ↪ jurisprudence; ↪ Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
2. Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire 2.2 Coordination adéquate des effectifs
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Exécution adéquate d'une poursuite de véhicule 3.2 Approche sécuritaire d'un barrage routier avec hérisson à pointes creuses (HPC) 3.3 Déploiement adéquat du hérisson à pointes creuses (HPC) 3.4 Exécution adéquate d'une interception à risque élevé de véhicule 3.5 Exécution adéquate d'une poursuite à pied 3.6 Contrôle adéquat du suspect
4. Apprécier son intervention.	4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec son superviseur et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Contenu de la formation

POURSUITE D'UN VÉHICULE ROUTIER, POURSUITE À PIED ET TECHNIQUES D'IMMOBILISATION PROVOQUÉE

- **Introduction à la thématique des poursuites policières :**
 - ↳ statistiques sur les poursuites policières de véhicules
 - ↳ la problématique soulevée (accidents, blessés, etc.)
- **L'amorce de l'intervention :**
 - ↳ la légitimité de la poursuite de véhicule
 - ↳ l'aspect légal de la poursuite de véhicule
 - ↳ conduite adéquate du véhicule en situation de poursuite
 - ↳ le *Guide de pratiques policières* :
 - ✓ les définitions
 - ✓ les principes d'orientation
 - ↳ les informations prioritaires à diffuser
 - ↳ l'interception du véhicule
 - ↳ la fuite et l'évaluation du risque
 - ↳ actions préventives à la fuite
- **L'exécution d'une poursuite :**
 - ↳ décision adéquate d'entreprendre, de maintenir et d'interrompre une poursuite
 - ↳ les éléments à considérer lors du maintien de la poursuite
 - ↳ les éléments justifiant l'interruption d'une poursuite
- **Rôles et responsabilité des intervenants :**
 - ↳ le véhicule contact
 - ↳ le véhicule couvreur
 - ↳ les véhicules de soutien
 - ↳ le rôle du superviseur
 - ↳ recommandation au superviseur du recours à une TIP
- **Procédure opérationnelle de coordination lorsque deux organisations policières et plus participent à une poursuite policière d'un véhicule :**
 - ↳ poursuite interprovinciale
 - ↳ le centre des télécommunications
- **Techniques d'immobilisation provoquée :**
 - ↳ les points techniques
 - ↳ les principes d'orientation
 - ↳ TIP avec barrage complet et le hérisson à pointes creuses (HPC)
 - ↳ la coordination de la mise en place d'un barrage sécuritaire
- **Les principes tactiques à respecter**

INTERCEPTION À RISQUE ÉLEVÉ D'UN VÉHICULE ROUTIER

- **L'amorce de l'intervention policière**
- **Approche sécuritaire du véhicule fuyard**
- **Le rôle des agents à bord du véhicule contact :**
 - ↳ rôle du policier contact
 - ↳ rôle de F-Gauche
- **Le rôle des agents à bord du véhicule couvreur :**
 - ↳ rôle de F-Droit
 - ↳ rôle du couvreur avant
 - ↳ rôle de l'officier de patrouille
- **Le contrôle du ou des suspects**
- **Les tâches au contrôle du suspect :**
 - ↳ communique les motifs de l'arrestation du suspect
 - ↳ communique ses attentes
- **La sécurisation du véhicule :**
 - ↳ rôles et responsabilités
- **Les variantes de l'interception**
 - ↳ l'interception de face ou de côté
 - ↳ l'interception par 2 véhicules, 3 agents
 - ↳ l'interception par 2 véhicules, 2 agents
 - ↳ l'interception par un véhicule, 2 agents

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'expérimentation active, la réflexion et l'entraînement de l'étudiant sont les moteurs de l'apprentissage. Le formateur y assume essentiellement un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image du policier qui tient un rôle actif dans son travail, les étudiants inscrits à ce cours sont amenés à y jouer un rôle dynamique dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer, avec le plus de réalisme possible, les tâches et les responsabilités d'un policier-patrouilleur qui intervient dans une situation de poursuite policière ou d'interception de véhicule à risque élevé.

Le développement des connaissances et des habiletés requises par ces fonctions se réalise donc, tout au long de la formation, par l'exercice concret de la compétence visée par le cours et des tâches qui lui sont associées.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions tant personnalisées que collectives transmises à la suite de ses observations et de son évaluation, qu'elle soit de nature formative ou certificative.

Toute la stratégie a pour but d'amener les étudiants à mobiliser leur effort d'apprentissage sur les cibles à atteindre en leur donnant l'occasion de se situer par rapport à leurs forces et leurs points à améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	ACCUEIL POUR TOUT LE VOLET TACTIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les paramètres du cours. 		s. o.
1	PRINCIPES ET ANALYSE — INTERCEPTION À RISQUE ÉLEVÉ D'UN VÉHICULE ROUTIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux procédures d'interception selon les normes de l'ENPQ. ▪ S'initier aux tâches et responsabilités selon sa position et son rôle. ▪ S'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. 	1 h 30 min	1, 2
	PRINCIPES ET ANALYSE — POURSUITE D'UN VÉHICULE ROUTIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux poursuites policières selon les normes de l'ENPQ et le <i>Guide de pratiques policières</i>. ▪ S'initier à la prise de décision d'entreprendre, de maintenir et d'interrompre une poursuite policière. ▪ S'initier à recommander la mise en place d'une technique d'immobilisation provoquée et l'utilisation du HPC. ▪ S'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. 	1 h 30 min	1, 2, 3
2	PRINCIPES ET ANALYSE — POURSUITE À PIED <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux techniques sécuritaires de poursuite à pied selon les normes de l'ENPQ. ▪ S'initier aux actions préventives pouvant empêcher la fuite d'un suspect. ▪ S'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. 	3 h	1, 2, 3
3	PRINCIPES ET ANALYSE — TECHNIQUES D'IMMOBILISATION PROVOQUÉE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux déploiements d'un hérisson à pointes creuses (HPC) selon les normes de l'ENPQ. ▪ S'initier aux critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. 	3 h	1, 2, 3
4	ENTRAÎNEMENT D'INTERCEPTION À RISQUE ÉLEVÉ D'UN VÉHICULE ROUTIER ET POURSUITE À PIED DANS LE MILIEU URBAIN <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les procédures d'interception d'un véhicule selon les normes de l'ENPQ. ▪ S'approprier les tâches et responsabilités selon sa position et son rôle. ▪ Se familiariser aux techniques sécuritaires de poursuite à pied selon les normes de l'ENPQ. ▪ Se familiariser aux actions préventives pouvant empêcher la fuite d'un suspect. ▪ S'approprier des critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation. 	3 h	1, 2, 3, 4

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
5	<p>ENTRAÎNEMENT DE POURSUITE ET D'INTERCEPTION À RISQUE ÉLEVÉ SUR LA ROUTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les principes d'orientation et d'application en matière de poursuite d'un véhicule et aux techniques de déploiement d'un hérisson à pointes creuses (HPC) selon les normes de l'ENPQ et le <i>Guide de pratiques policières</i>. ▪ Démontrer sa compétence à intervenir lors d'une poursuite d'un véhicule. ▪ Démontrer sa compétence à intervenir lors d'un déploiement d'un hérisson à pointes creuses (HPC). ▪ Démontrer sa compétence à intervenir lors d'une interception à risque élevé d'un véhicule routier. ▪ Démontrer sa compétence à intervenir lors d'une poursuite à pied. ▪ S'approprier des critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation. 	3 h	1, 2, 3, 4
6	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : POURSUITE ET INTERCEPTION EN SIMULATEUR DE CONDUITE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer et mettre en pratique les principes d'orientation et d'application en matière de poursuite d'un véhicule selon les normes de l'ENPQ et le <i>Guide de pratiques policières</i>. ▪ S'approprier des critères et indicateurs de la grille d'appréciation et de coaching. ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation. 	1 h 30 min	3

Évaluation

- **Aucune évaluation.**

L'École nationale de police du Québec inscrira la mention « S.E. » (sans évaluation) sur le bulletin de l'étudiant.

Toutefois, l'aspirant policier recevra une rétroaction formative de ses apprentissages.

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

12. Le droit d'accès à un document s'exerce sous réserve des droits relatifs à la propriété intellectuelle.

1982, c. 30, a. 12.

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

28. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;

2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

29. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.

40. Un organisme public peut refuser de communiquer une épreuve destinée à l'évaluation comparative des connaissances, des aptitudes, de la compétence ou de l'expérience d'une personne, jusqu'au terme de l'utilisation de cette épreuve.

1982, c. 30, a. 40; 2006, c. 22, a. 21.

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

50. Le responsable doit motiver tout refus de donner communication d'un renseignement et indiquer la disposition de la loi sur laquelle ce refus s'appuie.

1982, c. 30, a. 50.

AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.